

CANADA
Province de Québec
M.R.C. de la Vallée-de-la-Gatineau
Municipalité de Messines

Procès-verbal de la session ordinaire du conseil de la Municipalité de Messines, tenue lundi le 3 mars 2014 à 19h00 à la salle Réjean-Lafrenière du Centre multiculturel de Messines sis au 70, rue principale à Messines.

Sont présents :

M. Ronald Cross, maire
M. Marcel St- Jacques, conseiller et maire substitut
M. Charles Rondeau, conseiller
M. Éric Galipeau, conseiller
M. Denis Bonhomme, conseiller
M. Daniel Quenneville, conseiller
Mme Francine Jolivette, conseillère

Mme Cindy Céré, commis de bureau

Présence dans la salle : trois (3) personnes.

OUVERTURE DE LA RENCONTRE

Le maire, monsieur Ronald Cross, ayant constaté qu'il y avait quorum, déclare la session ouverte à 19h00. Il souhaite la bienvenue aux participants.

R1403-053

Adoption de l'ordre du jour

Sur une proposition de Denis Bonhomme,
Appuyée par Charles Rondeau,
Il est résolu à l'unanimité

Que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté, en plus de garder le point varia ouvert après l'ajout du point suivant :

900.1 Daniel Quenneville- Reconnaissance de formation concernant le code d'éthique et de déontologie des élus municipaux

Ordre du jour

0	OUVERTURE DE LA RENCONTRE
----------	----------------------------------

- 0.1 Prière
- 0.2 Ouverture de la session
- 0.3 Adoption de l'ordre du jour
- 0.4 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil du 3 février 2014
- 0.5 Suivi au procès-verbal
- 0.6 Période de questions

100	ADMINISTRATION GÉNÉRALE
------------	--------------------------------

110 CONSEIL MUNICIPAL

- 110-1 MMQ- Renouveaulement de la police d'assurance
- 110-2 Inspecteur adjoint en bâtiment et environnement
- 110-3 Biblio Outaouais- Cotisation 2014
- 110-4 Régie des alcools- Demande de licence par la pépinière de Messines (Pauline Rowell)
- 110-5 Joanne Lachapelle Notaire- Quittance pour Jacques Laperle et Françoise Labrèche
- 110-6 AGA 2014 du Réseau Biblio de l'Outaouais
- 110-7 Cotisation CPA Ordre des comptables professionnels agréés du Québec
- 110-8 Société Canadienne du Cancer- Avril mois de la jonquille
- 110-9 Ville de Gracefield- Demande d'appui- Plan de gestion du Touladi
- 110-10 Demande de dérogation mineure- 31, montée Arseneault
- 110-11 Demande de dérogation mineure- 32, chemin de la Ferme

- 110-12 Demande de dérogation mineure- 45, chemin Cronier
 110-13 Salon du livre 2014

130 GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATIVE

- 130-1 Présentation des comptes dus au 28 février 2014
 130-2 Présentation des comptes payés au 25 février 2014
 130-3 Présentation des salaires payés par dépôt direct
 130-4 Rapport du dg des dépenses engagées au 24 février 2014
 130-5 Caisse populaire – Relevé de compte au 25 février 2014
 130-6 État des activités financières- Suivi du budget 2014
 130-7 Factures à payer des Industries Galipeau
 130-8 Immatriculation à payer pour l'année 2014

200 SÉCURITÉ PUBLIQUE

300 TRANSPORT

- 300-1 Attribution d'un contrat pour l'achat de calcium

400 ENVIRONNEMENT

500 COMITÉ DE LA FAMILLE ET/OU DES AÎNÉS

600 AMÉNAGEMENT, URBANISME, RÈGLEMENT LOCAL ET DÉVELOPPEMENT

700 COMMUNICATION DES LOISIRS, DE LA CULTURE ET LA BIBLIOTHÈQUE

800 CORRESPONDANCE OFFICIELLE REÇUE

- 800-1 MRCVG- Avis public adoption du règlement 2013-259 code d'éthique du préfet
 800-2 MRVCG- Avis public adoption du règlement 2014-260 rémunération du préfet et membres du conseil
 800-3 MRCVG- Adoption des paramètres employés pour le calcul de la péréquation
 800-4 MRCVG- Services Québec dans la Vallée-de-la-Gatineau
 800-5 FQM- Budget du Québec- des municipalités partenaires et créatrices de richesse
 800-6 MRCVG- Tournée du préfet
 800-7 Centre jeunesse de l'Outaouais- Remerciements
 800-8 Communiqué président du club de curling
 800-9 MRC- ODJ – 2014-02-18
 800-10 MRC- PV du 21 janvier 2014
 800-11 Mise en application des règlements uniformisés de la SQ

900 VARIA

1000 PÉRIODE DE QUESTIONS ET PAROLE AU PUBLIC

1100 LEVÉE DE LA SESSION

ADOPTÉE

PROCÈS-VERBAUX

R1403-054

Adoption du procès-verbal de la session ordinaire du 3 février 2014

CONSIDÉRANT QU'une copie du document en titre a été remise à tous les membres du conseil deux jours juridiques avant la tenue de la présente séance;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le document et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition de Éric Galipeau,
Appuyée par Marcel St-Jacques,
Il est résolu à l'unanimité

D'adopter ce procès-verbal tel que présenté.

ADOPTÉE

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

CONSEIL MUNICIPAL

R1403-055

MMQ- Renouvellement de la police d'assurance

Sur une proposition de Francine Jolivette,
Appuyée par Charles Rondeau,
Il est résolu à l'unanimité

D'autoriser le renouvellement et le paiement de la police d'assurance municipale avec la MMQ pour l'année 2014 et ce au coût de 23 112.00\$ incluant les taxes applicables.

ADOPTÉE

Certificat de disponibilité

Je soussigné, Jim Smith, Directeur général/ secrétaire- trésorier, de la municipalité de Messines, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci- dessus énumérées sont engagées.

R1403-056

Inspecteur adjoint en bâtiment et environnement

CONSIDÉRANT QUE la municipalité se doit de combler le poste d'inspecteur adjoint en en bâtiment et en environnement pour son service d'urbanisme pour la prochaine saison estivale;

CONSIDÉRANT QUE Monsieur Jean-Guy Carignan qui a occupé le poste au cours des sept (7) dernières années, a signifié au directeur général lors d'une rencontre informelle tenue le 12 février dernier son intérêt de réintégrer ce poste pour la prochaine saison estivale;

CONSIDÉRANT QUE le directeur général recommande la candidature de Monsieur Carignan;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition de Marcel St-Jacques,
Appuyée par Francine Jolivette,

Il est résolu à l'unanimité d'autoriser le directeur général de la municipalité de Messines à :

- Procéder à l'embauche de Monsieur Jean-Guy Carignan auprès du service d'urbanisme à titre d'inspecteur adjoint en bâtiment et en environnement pour la période du 31 mars au 31 octobre 2014 inclusivement;
- Verser la rémunération et les avantages sociaux applicables à Monsieur Carignan en contre partie pour les services rendus qui seront établis selon les dispositions du contrat de travail 2013-2016 des employés municipaux présentement en vigueur.

ADOPTÉE

Certificat de disponibilité

Je soussigné, Jim Smith, Directeur général/ secrétaire- trésorier, de la municipalité de Messines, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci- dessus énumérées sont engagées.

R1403-057

Biblio Outaouais- Cotisation 2014

CONSIDÉRANT QUE l'organisme CRSBPO de l'Outaouais (Biblio Outaouais) a fait parvenir à la municipalité une facture représentant les frais de membre pour l'année 2014;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité souhaite adhérer à l'organisme CRSBPO de l'Outaouais (Biblio Outaouais) pour l'année 2014;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition de Éric Galipeau,
Appuyé par Francine Jolivette,
Il est résolu à l'unanimité

D'autoriser le paiement de la facture n° 106580 de CRSBPO de l'Outaouais (Biblio Outaouais) pour la somme de 8210.40\$ en plus des taxes applicables.

1. Cotisation régulière 2014	7314.40\$
2. Cotisation spéciale 2014	820.00\$
3. Lien Internet 2014	60.00\$
4. Codes à barres	16.00\$

ADOPTÉE

Certificat de disponibilité

Je soussigné, Jim Smith, Directeur général/ secrétaire- trésorier, de la municipalité de Messines, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci- dessus énumérées sont engagées.

R1403-058

Régie des alcools- Demande de licence par la Pépinière de Messines (Pauline Rowell)

CONSIDÉRANT QUE La Pépinière de Messines inc. A/S Mme Pauline Rowell a récemment déposé une demande de licence à la Régie des alcools, des courses et des jeux afin de pouvoir faire la production artisanale de boisson alcoolique à base de petits fruits et de liqueur de petits fruits incluant la consommation sur place dans un local et sur terrasse, soit au 9, chemin Potvin à Messines Québec;

CONSIDÉRANT QUE conformément à la loi, la Régie doit aviser le secrétaire-trésorier de la municipalité du territoire où est situé l'établissement pour lequel une licence est demandée. Elle doit également aviser le directeur de la Sûreté du Québec ou du corps de police établi sur ce territoire;

CONSIDÉRANT QUE toute municipalité ou corps de police peut s'opposer à cette demande dans les 30 jours de sa publication dans un journal distribué sur son territoire;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Messines est tout à fait en accord avec la demande de la pépinière de Messines et ne s'objecte pas à la délivrance d'un permis ou licence par la Régie des alcools, des courses et des jeux pour la présente demande;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition de Charles Rondeau,
Appuyé par Francine Jolivette,
Il est résolu à l'unanimité

Que la municipalité de Messines ne s'appose pas à la demande de la Pépinière de Messines A/S Pauline Rowell auprès de la Régie des alcools, des courses et des jeux afin de pouvoir faire la production artisanale de boisson alcoolique à base de petits fruits et de liqueur de petits fruits incluant la consommation sur place dans un local et sur terrasse, soit au 9, chemin Potvin à Messines Québec.

ADOPTÉE

R1403-059

Joanne Lachapelle Notaire- Quittance pour Jacques Laperle et Françoise Labrèche

CONSIDÉRANT QUE la municipalité possède une hypothèque légale résultant d'un jugement publié au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Gatineau, le 10 mai de l'année 2002, sous le numéro 404259 sur la propriété de madame Labrèche et monsieur Laperle;

CONSIDÉRANT QUE toutes les sommes dues en capital, intérêts et frais en vertu de cet acte ont été reçues au complet;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition de Denis Bonhomme,
Appuyée par Charles Rondeau,

Il est résolu à l'unanimité

De donner quittance générale et finale de toute somme qui nous est due aux termes de l'acte susmentionné, et consent à la radiation de l'inscription de toutes hypothèques et droits résolutoires nous résultant de cet acte et par conséquent autorise le maire, Ronald Cross et le Directeur général, Jim Smith, à signer au nom de la municipalité tous les documents relatifs à ce dossier.

ADOPTÉE

R1403-060

AGA 2014 du Réseau Biblio de l'Outaouais

Sur une proposition de Francine Jolivette,
Appuyée par Charles Rondeau,
Il est résolu à l'unanimité

D'autoriser la bibliothécaire, madame Claire Lacroix, son assistante, Madame Manon Lacroix, et le conseiller monsieur Éric Galipeau, à assister à l'assemblée générale annuelle 2014 de Biblio Outaouais qui aura lieu samedi le 7 juin 2014 au Centre communautaire de Luskville et ce au coût unitaire de 24.00\$ en plus des taxes applicables. La municipalité de Messines s'engage à défrayer, outre les frais d'inscription, les frais de déplacement s'y rattachant.

ADOPTÉE

Certificat de disponibilité

Je soussigné, Jim Smith, Directeur général/ secrétaire- trésorier, de la municipalité de Messines, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci- dessus énumérées sont engagées.

R1403-061

Cotisation CPA Ordre des comptables professionnels agréés du Québec

Sur une proposition de Marcel St-Jacques,
Appuyée par Charles Rondeau,
Il est résolu à l'unanimité

D'autoriser le paiement pour les frais de cotisation annuelle 2014 à l'Ordre des CPA du Québec pour Suzanne Houle, CPA, CGA, pour la somme de 1015.18\$ incluant les taxes applicables. En conséquence, le déboursé de cette somme est autorisé.

ADOPTÉE

Certificat de disponibilité

Je soussigné, Jim Smith, Directeur général/ secrétaire- trésorier, de la municipalité de Messines, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci- dessus énumérées sont engagées.

R1403-062

Société Canadienne du Cancer- Avril mois de la Jonquille

CONSIDÉRANT QUE la Société canadienne du cancer est constituée depuis 1938 et qu'elle est reconnue pour ses actions et sa lutte contre le cancer ;

CONSIDÉRANT QUE les actions de la Société canadienne du cancer contribuent à l'amélioration de la qualité de vie des nombreuses personnes touchées par cette terrible maladie et rendent possible la lutte contre le cancer ;

CONSIDÉRANT QUE le mois d'avril est maintenant le Mois de la Jonquille, et que la Société canadienne du cancer lance annuellement un vaste mouvement de solidarité au Québec pour changer le cours des choses et aider des dizaines de milliers de Québécois et Québécoises dans leur combat ;

CONSIDÉRANT QUE la jonquille est le symbole de vie de la Société canadienne du cancer dans sa lutte courageuse que nous menons ensemble contre le cancer ;

CONSIDÉRANT QUE soutenir les activités du Mois de la Jonquille, c'est se montrer solidaire envers les proches touchés par la maladie, affirmer son appartenance à un groupe de citoyens qui lutte contre le cancer et unir sa voix à celle de la Société canadienne du cancer pour dire que nous sommes « Avec vous. Contre les cancers. Pour la vie. » ;

CONSIDÉRANT QUE l'argent recueilli pendant le Mois de la Jonquille fait une réelle différence et contribue à aider la Société canadienne du cancer à financer des projets de recherche qui sauveront des vies, à offrir de l'information récente et fiable sur le cancer, à fournir des services de soutien à la communauté, à mettre en place des programmes de prévention et à militer activement afin d'obtenir du gouvernement des lois et politiques publiques qui protègent la santé des Québécois et Québécoises ;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition de Francine Jolivette,
Appuyée par Denis Bonhomme,
Il est résolu à l'unanimité

DE DÉCRÉTER le mois d'avril Mois de la Jonquille.
QUE le conseil municipal encourage la population à accorder généreusement son appui à la cause de la Société canadienne du cancer.

ADOPTÉE

R1403-063

Ville de Gracefield- Demande d'appui- Plan de gestion du Touladi

CONSIDÉRANT QU'un communiqué de presse a été émis en date du 31 janvier 2014 par le ministère du Développement durable, Environnement, Faune et Parcs concernant le plan de gestion du touladi au Québec 2014-2020;

CONSIDÉRANT QUE la pêche d'hiver sera fermée sur tous les lacs où il y a du touladi;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gracefield nous a acheminé une demande d'appui puisque c'est la municipalité qui possède le plus grand nombre de lacs sur le territoire de la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau;

CONSIDÉRANT QUE la pêche d'hiver est un moteur économique très important pour la ville de Gracefield;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition de Charles Rondeau,
Appuyé par Marcel St-Jacques,
Il est résolu à l'unanimité

D'appuyer la Ville de Gracefield concernant le Plan de gestion du Touladi au Québec 2014-2020.

ADOPTÉE

R1403-064

Demande de dérogation mineure- 31 montée Arseneault

CONSIDÉRANT QU'une demande de dérogation mineure a été déposée pour l'immeuble connu comme étant le 31, Montée Arseneault, Messines Québec J0X 2J0 identifié par le matricule numéro 3824-96-1141, dont la désignation cadastrale est le : Partie du lot 42, du rang 6, du canton de Bouchette de la conscription foncière de Gatineau;

CONSIDÉRANT QUE les membres du CCU ont pris connaissance de la demande lors d'une rencontre du comité en date du lundi 10 février 2014 et que dans leur rapport numéro DM-2014-01, ils recommandent au conseil municipal d'accorder une dérogation mineure pour la partie du bâtiment agrandi « porte-à-faux », situé à l'intérieur de la bande riveraine;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition de Charles Rondeau,
Appuyée par Denis Bonhomme,
Il est résolu à l'unanimité

Que ce conseil **accorde** une dérogation mineure relativement à la marge avant pour l'immeuble mentionné ci-dessus et ce, tel qu'il apparaît sur le plan accompagnant le certificat de localisation, préparé par Stéphane Gagnon, arpenteur-géomètre, le 22 janvier 2014, sous sa minute 4570.

ADOPTÉE

Note au procès-verbal : Le certificat de localisation faisant référence dans la présente résolution fait partie intégrale de la présente comme si celui-ci était reproduit ici en long.

R1403-065

Demande de dérogation mineure- 32, chemin de la Ferme

CONSIDÉRANT QU'une demande de dérogation mineure a été déposée pour l'immeuble connu comme étant le 32, chemin de la Ferme, Messines Québec J0X 2J0 identifié par le matricule numéro 4023-54-2010, dont la désignation cadastrale est le : Partie du lot 37,

subdivision 1-5, partie 38, du rang 5, du canton de Bouchette de la conscription foncière de Gatineau;

CONSIDÉRANT QUE les membres du CCU ont pris connaissance de la demande lors d'une rencontre du comité en date du lundi 10 février 2014 et que dans leur rapport numéro DM-2014-02, ils recommandent au conseil municipal d'accorder une dérogation mineure relativement au garage/remise qui est implanté à 0.61m de la marge arrière et ce, au lieu de 1m tel que prescrit par la norme applicable;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition de Francine Jolivette,
Appuyée par Charles Rondeau,
Il est résolu à l'unanimité

Que ce conseil **accorde** une dérogation mineure relativement au garage/remise qui est implanté sur l'immeuble tel que mentionné ci-dessus, soit à 0.61m de la marge arrière au lieu de 1m tel que prescrit par la norme applicable et ce, tel que apparaît sur le plan accompagnant le certificat de localisation, préparé par Stéphane Gagnon, arpenteur-géomètre, le 11 novembre 2011, sous sa minute 3574.

ADOPTÉE

Note au procès-verbal : Le certificat de localisation faisant référence dans la présente résolution fait partie intégrale de la présente comme si celui-ci était reproduit ici en long.

R1403-066

Demande de dérogation mineure- 45, chemin Cronier

CONSIDÉRANT QU'une demande de dérogation mineure a été déposée pour l'immeuble connu comme étant le 45, chemin Cronier, Messines Québec J0X 2J0 identifié par le matricule numéro 4020-39-8139, dont la désignation cadastrale est le : Partie du lot 28, subdivision 1-2, du rang 5, du canton de Bouchette de la conscription foncière de Gatineau;

CONSIDÉRANT QUE les membres du CCU ont pris connaissance de la demande lors d'une rencontre du comité en date du lundi 10 février 2014 et que dans leur rapport numéro DM-2014-03, ils recommandent au conseil municipal d'accorder une dérogation mineure relativement à l'implantation d'un nouveau garage, tel qu'il apparaît sur le projet d'implantation préparé à cette fin;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition de Marcel St-Jacques,
Appuyée par Denis Bonhomme,
Il est résolu à l'unanimité

Que ce conseil accorde une dérogation mineure relativement à l'implantation d'un nouveau garage sur l'immeuble tel que mentionné ci-dessus et ce conformément au projet d'implantation, préparée par Stéphane Gagnon, arpenteur-géomètre, le 1^{er} octobre 2013, sous sa minute 4447.

Que le projet soit conforme à toutes les autres Lois, règlements ou normes applicables relativement à ce projet.

ADOPTÉE

Note au procès-verbal : Le projet d'implantation faisant référence dans la présente résolution fait partie intégrale de la présente comme si celui-ci était reproduit ici en long.

R1403-067

Salon du Livre 2014

CONSIDÉRANT QUE le conseiller Éric Galipeau informe les membres du conseil qu'il aimerait renouveler l'activité « salon du livre » dans le cadre du programme « Le Festival du livre » des éditions Scholastic puisque l'année passée cette activité a été un succès;

CONSIDÉRANT QUE le conseiller Éric Galipeau dit trouver la formule intéressante, non seulement que l'évènement permettrait aux familles de se procurer de nouveaux livres passionnants, mais également, les profits générés par la vente de livres seront versés à la bibliothèque de l'école Ste-Croix de Messines pour l'achat de nouveaux livres afin de renouveler leur bibliothèque;

CONSIDÉRANT QUE le conseiller Éric Galipeau demande au conseil l'utilisation gratuite du local de la salle Réjean-Lafrenière pour le tenue de l'activité et que de plus il demande à ce qu'il soit autorisé par l'administration municipale d'avancer une petite caisse nécessaire au bon déroulement de l'évènement;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition de Francine Jolivette,
Appuyé par Charles Rondeau,
Il est résolu à l'unanimité

Que le conseil est favorable à la tenue d'un salon du livre, organisé au nom de la municipalité de Messines et ce, conditionnel à ce que le conseiller Éric Galipeau s'engage à titre de responsable de la tenue de l'activité au nom de la municipalité **QUI SE TIENDRA LES 1^{ER} ET 3 AVRIL 2014, de 15h00 à 20h00.**

Que le conseil autorise le transfert de tous les profits générés par l'évènement au comité de l'OPP de l'école pour l'achat de nouveaux livres.

ADOPTÉE

Certificat de disponibilité

Je soussigné, Jim Smith, Directeur général/ secrétaire- trésorier, de la municipalité de Messines, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci- dessus énumérées sont engagées.

GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATIVE

R1403-068

Adoption de la liste des comptes dus au 28 février 2014

CONSIDÉRANT QUE la liste des comptes dus a été transmise aux membres du conseil deux jours juridiques avant la tenue de la présente séance;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le document et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition de Charles Rondeau,
Appuyée par Éric Galipeau,
Il est résolu à l'unanimité

D'adopter le rapport des comptes dus tel que déposé et d'autoriser leur paiement pour la période du 1^{er} au 28 février 2014, dont celui-ci représente une somme de 11 802.45\$.

ADOPTÉE

Certificat de disponibilité

Je soussigné, Jim Smith, Directeur général/ secrétaire- trésorier, de la municipalité de Messines, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci- dessus énumérées sont engagées.

R1403-069

Pour accepter la liste des comptes payés au 25 février 2014

CONSIDÉRANT QUE la liste des comptes payés par chèques et par prélèvements a été transmise aux membres du conseil préalablement à la présente séance;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le document et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition de Francine Jolivette,
Appuyée par Charles Rondeau,
Il est résolu à l'unanimité

D'adopter la liste des comptes payés tel que déposée pour la période du 1^{er} au 25 février 2014, dont celle-ci représente la somme de 22 678.77\$ pour 22 chèques fournisseurs émis, la somme de 34 795.98\$ pour 31 prélèvements effectués et ce pour la somme totale de 57 474.75\$.

ADOPTÉE

Certificat de disponibilité

Je soussigné, Jim Smith, Directeur général/ secrétaire- trésorier, de la municipalité de Messines, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci- dessus énumérées sont engagées.

R1403-070

Pour accepter la liste des salaires payés par dépôt direct

CONSIDÉRANT QUE la liste des salaires payés par dépôt direct a été transmise aux membres du conseil préalablement à la présente séance;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le document et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition de Marcel St-Jacques,
Appuyée par Éric Galipeau,
Il est résolu à l'unanimité

D'adopter la liste des salaires payés par dépôt direct pour la période du 26 janvier au 25 février 2014, dont celle-ci représente la somme de 29 470.27\$.

ADOPTÉE

Certificat de disponibilité

Je soussigné, Jim Smith, Directeur général/ secrétaire- trésorier, de la municipalité de Messines, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci- dessus énumérées sont engagées.

R1403-071

Rapport du DG des dépenses engagées au 24 février 2014

CONSIDÉRANT QU'en vertu du règlement N° 256-2006, le directeur général/ secrétaire trésorier a le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats;

CONSIDÉRANT QUE le rapport des dépenses du directeur général/secrétaire trésorier a été transmis aux membres du conseil deux jours juridiques avant la tenue de la présente séance;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le document et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition de Charles Rondeau,
Appuyée par Denis Bonhomme,
Il est résolu à l'unanimité

D'adopter le rapport des dépenses du directeur général/secrétaire trésorier tel que déposé, pour la période du 28 janvier au 20 février 2014, dont celui-ci représente une somme de 2759.75\$ en plus des taxes applicables.

ADOPTÉE

Certificat de disponibilité

Je soussigné, Jim Smith, Directeur général/ secrétaire- trésorier, de la municipalité de Messines, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci- dessus énumérées sont engagées.

R1403-072

Factures à payer des Industries Galipeau

Sur une proposition de Denis Bonhomme,
Appuyée par Charles Rondeau,
Il est résolu à l'unanimité

D'autoriser le paiement des factures des Industries Galipeau et ce pour la somme totale de 172.45\$.

ADOPTÉE

« Note au procès-verbal : Le conseiller, monsieur Éric Galipeau, s'est retiré lors des délibérations et de la prise de décisions pour la présente résolution en raison d'un potentiel ou d'une apparence de conflit d'intérêts (Monsieur André Galipeau, propriétaire des Industries Galipeau, est le frère du conseiller monsieur Éric Galipeau) et ce, en conformité avec le règlement 2011-288, règlement portant sur le code d'éthique et de déontologie des élus municipaux ».

Certificat de disponibilité

Je soussigné, Jim Smith, Directeur général/ secrétaire- trésorier, de la municipalité de Messines, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci- dessus énumérées sont engagées.

R1403-073

Immatriculation à payer pour l'année 2014

Sur une proposition de Marcel St-Jacques,
Appuyée par Francine Jolivette,
Il est résolu à l'unanimité

D'autoriser le paiement de la facture de la Société de l'assurance automobile du Québec, avis n° 03600 74411 80865 6 pour l'immatriculation de tous les véhicules de la municipalité et ce pour la somme totale de 10 460.58\$.

ADOPTÉE

Certificat de disponibilité

Je soussigné, Jim Smith, Directeur général/ secrétaire- trésorier, de la municipalité de Messines, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci- dessus énumérées sont engagées.

R1403-074

Attribution d'un contrat pour l'achat de calcium

CONSIDÉRANT QUE le directeur général évalue les besoins en abat poussière pour la saison estivale 2014 à une quantité de 24 ballots de 1000 kilogrammes chacun;

CONSIDÉRANT QUE suite à une demande de prix auprès de trois (3) fournisseurs pour l'achat de produits de type chlorure de calcium la municipalité a reçu des soumissions de trois différents fournisseurs;

CONSIDÉRANT QUE le dg informe le conseil que les trois soumissions reçues sont conformes à la demande et aux besoins de la municipalité;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition de Éric Galipeau,
Appuyée par Francine Jolivette,
Il est résolu à l'unanimité

D'autoriser l'achat de chlorure de calcium auprès du plus bas soumissionnaire, soit l'entreprise Somavrac de Trois-Rivières (Québec) au coût de 474.50\$ le ballot de 1000 kg et ce pour une quantité de 24 ballots pour un montant total de 11 388.00\$ transport inclus en plus des taxes applicables.

N°	Entreprise	Quantité	Format Ballots	Coût unitaire	Coût total
1	Somavrac (Trois-Rivières Qc) Regroupement de la FQM	24	1000kg	474.50	11 388.00
2	Sel Warwick (Victoriaville Qc)	24	1000kg	525.00	12 600.00
3	Calclo (Ste-Catherine Qc)	24	1000kg	525.00	12 600.00

ADOPTÉE

Certificat de disponibilité

Je soussigné, Jim Smith, Directeur général/ secrétaire- trésorier, de la municipalité de Messines, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci- dessus énumérées sont engagées.

VARIA

R1403-075

Daniel Quenneville conseiller- Reconnaissance de formation concernant le code d'éthique et de déontologie des élus municipaux

CONSIDÉRANT QUE le conseiller monsieur Daniel Quenneville était le seul conseiller qui n'avait pas suivi la formation concernant le code d'éthique et de déontologie des élus municipaux;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Daniel Quenneville a suivi avec succès la formation concernant le code d'éthique et de déontologie des élus municipaux le samedi 1^{er} mars dernier;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition de Charles Rondeau,
Appuyée par Francine Jolivette,
Il est résolu à l'unanimité

De reconnaître par la présente que monsieur Daniel Quenneville a suivi avec succès le samedi 1^{er} mars dernier la formation concernant le code d'éthique et de déontologie des élus municipaux.

ADOPTÉE

LEVÉE DE LA RÉUNION

R1403-076

Levée de l'assemblée

Sur une proposition de Marcel St-Jacques,
Appuyée par Daniel Quenneville,
Il est résolu à l'unanimité

De lever l'assemblée régulière à 19h35.

ADOPTÉE

Ronald Cross
Maire

Cindy Céré
Commis de bureau